BELGIQUE-BELGIE
P.P.
7140 MORLANWELZ 1
6/69683
P.912287

A.S.B.L

Maison de la laïcité
Morlanwelz

LE COURRIER LAÏQUE
N°149 novembre 2016

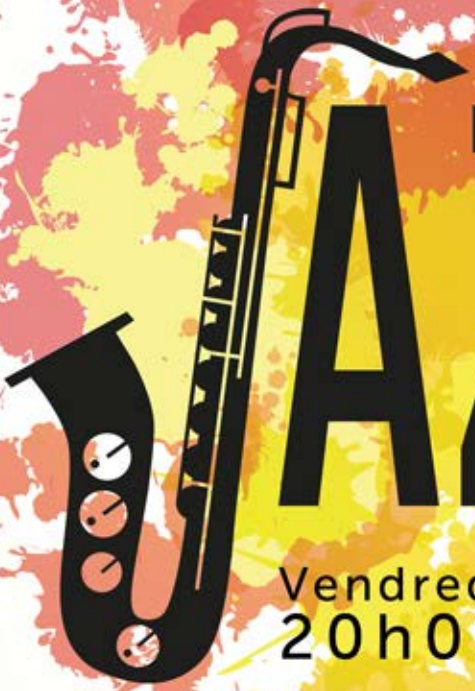

14ème soirée

JAZZ

Vendredi 4/11
20h00

Michel Mainil-Thomas Champagne Quintet

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26

Dans ce numéro

Anvers, le 1er octobre : un voyage qui nous emmène loin	P.3
Lettre aux médias	P. 5
Vendredi 4 novembre : 14ème soirée Jazz	P.6
Jeudis 10 et 24 novembre : atelier d'art floral	P.9
17 novembre : atelier information médias	P.10
Jeudi 10 novembre ; Ciné-débat "*Le labyrinthe du silence*"	P.11
Pologne : 100.000 femmes dans la rue ont permis le rejet de la proposition de loi anti-avortement	P.13
Deux nonnes se marient	P.15
Conférence " L'Espagne aujourd'hui "	P.16
Dons de sang dans notre maison : nouvel endroit	P.17
Lundis 7 et 28 novembre : atelier d'aquarelle	P.19
Lundi 21 novembre à 12h30 : repas moules-frites	P.20

Bureau : 064/ 44 23 26
Adresse mail : laicite.mlz@hotmail.com
Site internet : www.morlanwelzlaicite.be
Cotisation membre (12 €/an) : Compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895
Contact Président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96
Adresse mail : yvnicaise41@gmail.com

A vos agendas
Dimanche 11 décembre à 12h30
Repas de fêteS

Anvers, le 1er octobre : un voyage qui nous emmène loin !

Merci, Mimie, pour nous avoir fait découvrir le Musée Red Star Line à Anvers. Il nous a emmenés dans les histoires personnelles de migrants venant d'horizons différents et se retrouvant au carrefour des routes européennes pour un voyage risqué en quête de l'eldorado!

Si nos guides nous ont replongés dans les histoires qui forgent l'Histoire (tant celle du commerce du pétrole à l'origine de la Red Star Line que celles des personnes qui choisissent de quitter leur pays), on ne pourra manquer le parallèle avec la situation actuelle des migrants. Seuls les plus nantis arrivent à payer leur voyage, les pauvres restent chez eux... On migre toujours pour les mêmes raisons : envoyer ses enfants à l'école, pouvoir s'exprimer librement, pour des raisons économiques. Les préjugés sont toujours les mêmes : manque d'hygiène, mœurs incompréhensibles, méfiance par rapport à l'inconnu… Les regroupements familiaux sont loin d'être faciles et prennent parfois 14 ans, en passant par des escales forcées, des vols, l'exploitation au travail, …

Tant à Anvers qu'à l'arrivée sur l'île Ellis Island face à la statue de la Liberté, les migrants sont déshabillés, examinés, désinfectés, étiquetés, parqués parfois, soignés quelquefois, renvoyés non accompagnés aux frais de la compagnie. Les plus riches, ayant des conditions de voyage plus confortables, c'est-à-dire non entassés

dans les trains puis dans les cales du bateau, peuvent éviter ces contrôles d'hygiène et entrer directement à New York. Rien n'a changé !

Un très sympathique et bien organisé restaurant nous a accueillis pour nous sustenter d'un bon repas dans une ambiance très souriante.
Nous avons continué l'après-midi par la découverte du gigantesque port d'Anvers en car. Je suis dans l'incapacité de vous réciter tout ce que le guide nous a dit. Je retiens que c'est un port des plus importants pour le transit des conteneurs, que c'est un port de transformation des matières premières, de fabrication du GYPROC, de raffinage du pétrole, que Doel est tout proche de la frontière hollandaise, que 4 églises (perdues au milieu de la nature et des constructions industrielles) ont été conservées à titre de souvenir des villages démolis pour l'agrandissement du port, que le village fortifié est envahi par les chercheurs de Pokémon qui n'admirent même pas la beauté de ce tout petit village de 30 habitants…
Nous avons passé une très sympathique journée.

Dominique Patte

Lettre aux médias

Chers médias, informez-moi!

Je me permets de vous adresser ces quelques mots car, croyez-le ou non, je m'informe.

Oui, oui ! Je récolte toutes les informations que vous m'envoyez constamment mais… est-ce que je m'informe bien ? Ça, à vrai dire, je n'en sais trop rien…
Vous savez, j'évite les éventuelles jalousies !

Le matin, quand je me douche, j'écoute la radio. Les infos sont claires et concises.
Avant de prendre le train, je m'achète le journal. Cool ! Gros titres, belles images, publicités… Tout y est !
Sur le temps de midi, je surfe un peu sur le net et vais vite voir mon actualité Facebook. Facile à utiliser, je pioche les infos qui m'intéressent et en plus, c'est fun ! Une vidéo de chat et hop, je partage ! Mais, personne dans mes contacts ne parle du mariage forcé au Niger dont j'ai entendu parler à la radio ce matin… Est-ce vraiment important ? Bref, ça ne changera pas ma vie…
Quand je rentre à la maison, je ne rate évidemment pas le JT ! Bon, là on ne choisit pas ce qu'on veut voir mais c'est mieux que la radio ou le journal écrit… Au moins, y a les reportages vidéo ! C'est plus facile à comprendre.

Mais, chers médias, et après ? Comment dois-je trier tout ça ? Qu'est-il bon de garder en mémoire ? S'informer vaut-il vraiment la peine ? De toute manière, demain, nous serons passés à autre chose !

La Fédération des Maisons de la Laïcité et la Maison de la Laïcité de Morlanwelz proposent de m'éclairer sur le Journal Télévisé, en particulier. Je pense sincèrement que cela peut m'aider ! En plus, une visite d'un studio-TV est prévue en 2017.
Je vous prie de recevoir, chers médias, mes informations les plus sincères.

M. Citoyen

Si ça vous intéresse également, passez à la page 10

Vendredi 4 novembre à 20 heures
14ème soirée Jazz avec le
"Michel Mainil -Thomas Champagne Quintet"
5 musiciens exceptionnels

Novembre est, depuis 2002, l'occasion de nous retrouver pour vivre ensemble des moments intenses de jazz en vous permettant de retrouver des musiciens connus mais aussi d'en découvrir de nouveaux, de nouveaux groupes et d'autres styles.
Cette 14ème soirée ne vous décevra pas, car nous vous présenterons un groupe composé de cinq musiciens exceptionnels.
Jugez plutôt:

Thomas Champagne (alto sax), Michel Mainil (ténor sax), Paolo Loveri (guitare), Hendrik Vanattenhoven (contrebasse), Bruno Castellucci (drums).
Réservation souhaitée, car les places sont limitées et attribuées dans l'ordre des réservations.

Pour mieux connaître les musiciens

Thomas Champagne (sax alto)

Thomas Champagne a sillonné la Belgique avec son Trio pendant 12 ans (Gaume Jazz, Jazz à Liège, centres culturels, clubs, ...) et en France, en Allemagne et aux Pays-Bas.
Thomas participe au magnifique projet Al Manara, quinze musiciens belgo palestiniens au service de la musique de Ramzi Aburedwan, arrangée par Eloi Baudimont (concerts dans la cathédrale de Tournai, en Tunisie, Palestine et à la fête de l'Huma à Paris).
Deux nouveaux projets ont vu le jour en 2014 : ses retrouvailles en duo avec le pianiste Christian Claessens et Kind of Blue Tribute, hommage à l'album mythique de Miles Davis, aux côtés de Gino Lattuca, Michel Mainil, Eve Beuvens, Nicola Lancerotti et Bruno Castellucci.

Michel Mainil (sax ténor)

Les habitués de notre Maison et de nos soirées jazz connaissent tous Michel.
C'est grâce à ses nombreuses relations et prestations musicales, autant en Belgique qu'à l'étranger que, chaque année, nous avons le plaisir de découvrir des musiciens de jazz renommés.
Rappelons néanmoins que Michel, né à La Louvière, s'intéresse tout d'abord au jazz traditionnel et les big bands (Duke Ellington). Il sera marqué par John Coltrane et, plus particulièrement, les albums « Blue Train » et « Afro Blue Impression ». Aujourd'hui, les saxophonistes Ralph Moore, Gary Thomas, Eric Alexander et bien d'autres figurent parmi ses influences.
Il est le leader de différents groupes dont son propre quartet depuis 1998, composé d'Alain Rochette, de José Bedeur et d'Antoine Cirri , que nous avons accueilli plusieurs fois.
N'oublions pas la production de plusieurs CD dont un enregistré chez nous avec la chanteuse Tany Golan.

Paolo Loveri (guitariste)

Né en Italie en 1965, Paolo Loveri a commencé sa carrière en Italie, où il étudie la guitare avec Pietro Condorelli puis poursuit sa formation au Conservatoire de Bruxelles, avec Paolo Radoni. A la fin de ses études, il s'installe définitivement en Belgique et se produit régulièrement avec Fabrice Alleman, Paolo Radoni, Bruno Castellucci, Guy Cabay et bien d'autres…

Guitariste et compositeur de jazz avant tout autre chose, Paolo Loveri s'est également ouvert à d'autres musiques en participant aux « Improsessions » ou au groupe de Mousta Largo.
Il enseigne également dans différentes écoles et académies.
Hendrik Vanattenhoven (contrebasse) :

Il a grandi dans une famille de musiciens.
Enfant, il reçoit des leçons de violon et à 13 ans, il apprend seul à jouer de la guitare. Bientôt, son attention est attirée par la guitare basse et c'est ainsi qu'il choisit son véritable amour, la contrebasse.
En 1999, après le lycée, il part étudier au Conservatoire Royal de La Haye afin de recevoir une formation de jazz. Il est aussi fasciné pour la musique afro-cubaine, joue avec beaucoup d'orchestres salsa et fait une courte période de formation au conservatoire de La Havane. En 2006, il termine sa formation à La Haye par un concert avec Kenny Wheeler au «North Sea Jazz Festival». En 2012, il présente son propre groupe au festival Brosella (Bruxelles) avec comme invité le trompettiste russe de New York, Alex Sipiagin.

Bruno Castellucci (drums)

Né à Châtelet de parents italiens, Bruno Castellucci, musicien autodidacte, a commencé à jouer de la batterie à 14 ans et s'est rapidement imposé comme l'un des batteurs les plus complets de l' Europe.
Actif aussi bien dans les studios que sur scène, maîtrisant une grande variété de styles, il a accompagné des chanteurs célèbres. Il fut le batteur du Concours Eurovision de la chanson 87.
Déjà en 1962, il remporte le premier prix de batterie au festival de jazz Adolphe Sax à Dinant.
Sa discographie est énorme, il a enregistré de nombreux albums avec de nombreux grands noms du jazz tels que Chet Baker, Don Menza, Tony Scott,… Et Toots Thielemans. Il a aussi dirigé ses propres groupes.
Depuis 1986, il enseigne à l'Académie de Musique de Bruxelles et a aussi dirigé des ateliers en France, Allemagne, Pays-Bas, Autriche et en Suisse.
Retracer sa carrière demanderait d'y consacrer un long article.
Lors des funérailles de son ami Toots Thielemans, en août 2016,

Bruno Castellucci, avec Bart De Nolf (contrebasse) et Philip Catherine (guitare), a participé à son hommage dans l'église Saint-Nicolas.

Comment réserver ?
Par versement au compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895 de la Maison de la Laïcité ASBL Morlanwelz en indiquant " soirée jazz 2016 Nom + nombre de personnes".
Merci de prévenir, soit :
- via le mail de notre maison : laicite.mlz@hotmail.com
- soit par SMS ou appel au 0478/ 392796 (Yvan Nicaise) afin de numéroter les places dans l'ordre des réservations.
Les tickets seront retirés lors de la soirée.

Venez nombreux à notre 14ème soirée jazz.
Réservez dès maintenant, le nombre de places étant limité.
Yvan Nicaise

Jeudis 10 et 24 novembre : atelier d'art floral

Ces activités se déroulent de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26 afin de permettre la commande des fleurs.

Prochaines dates : 8 et 22 décembre

Marie-Christine Cuchet

17 novembre : atelier de réflexion médias "Chers médias, informez-moi !"

Comme vous avez pu le remarquer, les médias actuels nous assaillent sans cesse d'informations plus ou moins sérieuses et ce, par tous les moyens qui sont à notre portée. Par ces types de médias, nous parlons de la télévision, de la radio, des journaux et bien évidemment, d'internet et ses réseaux sociaux.

Aujourd'hui, il est tellement aisé de récolter des tonnes d'informations régionales, fédérales et même…. mondiales ! Mais avons-nous toutes les cartes en mains pour différencier INFO et INTOX ? Sommes-nous vraiment libres de choisir les informations ou est-ce, en réalité, calculé ? Comment les journalistes trient-ils ces « news » ? Nous donnent-ils la totalité des nouvelles ou simplement celles qu'ils ont envie de nous partager ?

La Fédération des Maisons de la Laïcité souhaite éclaircir ces interrogations sur le vaste monde des médias.

Nous vous invitons donc le jeudi 17 novembre 2016 de 13 à 16 heures à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz pour réfléchir à la problématique de la presse audio-visuelle. Autrement dit, la TV !

Cet atelier participatif vous permettra de comparer deux JT en profondeur et d'en débattre de manière conviviale !
Et en 2017 ? Afin de répondre à toutes vos questions recensées lors de l'atelier, nous vous proposerons également une visite d'un studio-TV.

Intéressé ?
Inscriptions avant le 10 novembre, soit :
- au 064 442326 - téléphone de notre maison
- via le mail de notre maison : laicite.mlz@hotmail.com
- soit par SMS ou appel au 0478/ 392796 (Yvan Nicaise)

Atelier et animation gratuits

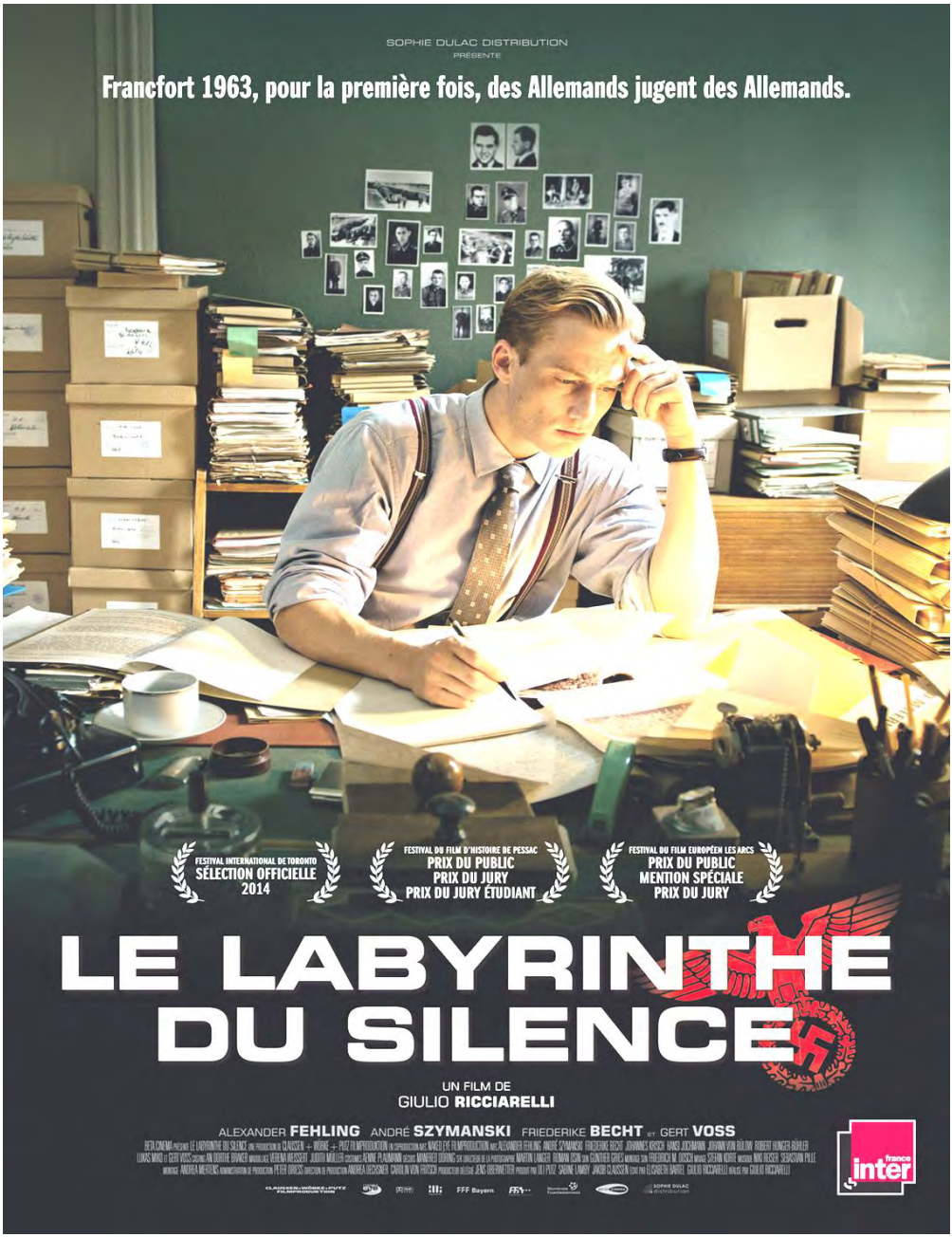
SOPHIE DULAC DISTRIBUTION
PRÉSENTE
Francfort 1963, pour la première fois, des Allemands jugent des Allemands.
FESTIVAL INTERNATIONAL DE TORONTO
SÉLECTION OFFICIELLE
2014
FESTIVAL DU FILM D'HISTOIRE DE PESSAC
PRIX DU PUBLIC
PRIX DU JURY
PRIX DU JURY ÉTUDIANT
FESTIVAL DU FILM EUROPÉEN LES ARCS
PRIX DU PUBLIC
MENTION SPÉCIALE
PRIX DU JURY
LE LABYRINTHE DU SILENCE
UN FILM DE
GIULIO RICCIARELLI
ALEXANDER FEHLING ANDRÉ SZYMANSKI FRIEDERIKE BECHT ET GERT VOSS
france inter

CINÉ-DÉBAT

le cinéma des résistances

Jeudi 10 novembre 2016 à 20 heures

LE LABYRINTHE DU SILENCE
un film de Giullio Ricciarelli
(Allemagne, 2014)

L'histoire se passe outre-Rhin en 1958. Le miracle économique est en train de changer la vie des Allemands et la plupart d'entre eux, las du poids de la guerre, préfèrent voiler leur sentiment de culpabilité. Quand un journaliste identifie un professeur dans une cour de récréation comme un ancien garde d'Auschwitz, personne ne veut l'entendre à l'exception d'un jeune procureur, Johann Radmann, qui veut amener l'affaire devant les tribunaux. A Nuremberg, seuls 150 nazis ont été condamnés et ce par la justice des Alliés. Alors que certains le poussent à oublier le passé ou carrément le nient, Johann Radmann, mène sa propre enquête, à ses risques et périls. Il se rend compte que nombre d'Allemands prétendent n'avoir jamais entendu le nom « Auschwitz », tandis que d'autres essaient de l'oublier.
Le labyrinthe du silence montre un moment important de l'histoire de l'Allemagne d'aujourd'hui avec cet éveil des consciences amené par quelques hommes.
Respectueuse des faits historiques, cette fiction mêle personnages réels et fictifs (le personnage du héros est inspiré des trois procureurs qui ont en effet conduit l'enquête). Une histoire vraie qui sert de trame à un film passionnant et convaincant.
On reste stupéfait de voir que 10 ans après la fin de la guerre et la défaite du nazisme, le peuple allemand semblait si ignorant... ou bien si soucieux de la loi du silence sur l'horrible génocide qu'ils avaient commis.

"Est-ce vraiment utile que tous les jeunes Allemands se demandent si leur père est un meurtrier ?" (extrait)

P.A.F. : 4 € - Article 27
(abonnement 5 séances : 16 €)
Une boisson est offerte après le débat

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education permanente et Jeunesse.
Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40
La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.
VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 64/44.23.26.

Pologne - Avortement
100.000 personnes dans la rue ont permis le rejet de la proposition de loi anti-avortement

Jeudi 6 octobre dernier, le parlement polonais a majoritairement rejeté la proposition de loi destinée à élargir l'interdiction de l'avortement. Ces derniers jours, les manifestations s'étaient multipliées. Lundi, 100.000 femmes s'étaient mobilisées à travers le pays.
Après d'importantes manifestations ces derniers jours, le texte de loi visant à restreindre les possibilités d'avoir recours à une IVG en Pologne, a été rejeté par 352 députés de la majorité conservatrice et de l'opposition. 58 députés ont voté en faveur et 18 ne se sont pas prononcés.

Petit rétroacte
Tout a commencé le 22 septembre dernier. Le comité Stop Avortement, qui réunit plusieurs associations pro-vie, dépose une nouvelle proposition de loi. Elle demande l'interdiction totale de l'avortement, sauf en cas de danger immédiat pour la vie de la mère. Autrement dit, même en cas de viol, d'inceste ou de malformation du fœtus, la grossesse devrait juridiquement être menée à terme. Selon la loi, les médecins qui continueraient à le pratiquer et les femmes qui y auraient recours encouraient des peines allant jusqu'à cinq ans de prison. Les condamnations ne seraient pas «systématiques», mais laissées à l'appréciation du juge en charge du dossier. La proposition enjoint également l'Etat et les collectivités locales à soutenir financièrement les femmes et familles dont les enfants sont victimes d'un handicap ou issus d'un viol ou d'un inceste.
Pour l'appuyer, les associations ont rassemblé plus d'un demi-million de signatures. 100.000 auraient été cependant suffisantes, pour que le texte passe devant les députés.

Dès le samedi 1er octobre, des milliers de personnes (5000 selon la police) se sont réunies devant le parlement polonais. Sous le mot d'ordre «Finies les blagues», les manifestants ont brandi des drapeaux noirs et des pancartes.
On pouvait y lire «Stop aux fanatiques au pouvoir», «On a besoin de soins médicaux, non pas de ceux du Vatican», «On veut des médecins, non pas des policiers».
Le lundi 3 octobre : la mobilisation s'amplifie; les défenseurs du droit à l'avortement lancent l'idée d'une «grève générale des femmes», comme en Islande en 1975. Elles sont appelées à ne pas se rendre au travail, à se vêtir de noir, et à prendre part à diverses manifestations à travers le pays. Ce jour-là, 100.000 personnes sont sorties dans la rue. La riposte a même traversé les frontières, notamment le 2 octobre, à Paris.
Même le parlement européen a commencé à se pencher, le 5 octobre, sur la situation des Polonaises. «Nous souhaitons que le parlement polonais tire un trait sur cette proposition, sinon il y aura une opposition farouche de la part de la vaste majorité de ce parlement», déclarait le chef de file des élus socialistes à Strasbourg, l'Italien Gianni Pittella.
Le rejet de cette proposition de loi est une victoire mais la vigilance reste de mise. Les "pro-vie" reviendront probablement avec de nouvelles propositions mais, au vu des réactions populaires, ce ne sera pas probablement pour demain.

Un autre projet inquiétant
Le Parlement polonais se penche sur un autre projet de loi controversé, visant à restreindre considérablement la législation qui encadre la procréation médicalement assistée.

Et en France ?

La diffusion de contenus se faisant passer pour des sites officiels ou neutres, et cherchant à dissuader les femmes de recourir à l'IVG est visée par le ministère de la famille et des droits des femmes. A l'initiative de la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, Laurence Rossignol, le gouvernement entend créer un délit d'entrave numérique à l'interruption volontaire de grossesse. Un amendement sera déposé lors de l'examen du projet de loi égalité et citoyenneté, qui doit avoir lieu au Sénat à partir du 4 octobre.

Vigilance donc partout en Europe, donc aussi chez nous

Yvan Nicaise

Deux nonnes se marient

Elles avaient fait vœu de célibat en s'engageant auprès de l'Eglise catholique, pourtant elles se sont dit "oui" à la mairie de Pinerolo en Italie. Frederica (Italienne) et Isabel (Colombienne), deux anciennes nonnes, âgées toute deux de 44 ans, se sont unies en toute discrétion.

Leur amour est né lors d'une mission sur le continent africain et, trois ans plus tard, elles décident de se détacher de leurs vœux envers l'Église pour se marier.

Si les deux femmes sont toujours attachées à leur foi, elles ne peuvent pourtant plus prétendre à leur titre de nonne.

En Italie, en février 2016, la loi accordant l'union civile aux personnes homosexuelles a été adoptée, soulevant une forte opposition venant de la communauté religieuse.

Pour les deux mariées, l'Eglise doit s'ouvrir aux personnes homosexuelles :

" Dieu veut que les gens soient heureux", raconte Federica.

" Nous invitons notre Église à accueillir tous les gens qui s'aiment."

L'ex-prêtre Franco Barbero, radié de l'Église catholique en 2003, prononcera bientôt une bénédiction pour le couple, la 20e union homosexuelle que l'ancien religieux célébrera cette année.

Il y a "du grain à moudre" pour l'Eglise catholique.

La rédaction de notre mensuel "Le Courrier Laïque" leur présente symboliquement joie, bonheur et fécondité. (La fécondation in vitro et l'adoption leur sont ouvertes).

Diverses sources dont le journal "Le Monde"

Yvan Nicaise

Conférence " L'Espagne aujourd'hui"
Un voyage dans le passé et le présent

Une fois de plus, Joé Perez, notre conférencier du 7 octobre dernier, nous a séduits autant par le contenu de son intervention que par son dynamisme.
Ce n'est pas tous les jours qu'une conférence de plus d'une heure nous paraît durer 5 minutes car, avec José, on plonge dans l'histoire comme dans un livre.
Chaque phrase est une image : pas besoin de projection pour comprendre l'Espagne d'hier et d'aujourd'hui, y compris son futur.

Aux nombreuses questions posées et réflexions du public, notre conférencier apporta les réponses et compléments d'information qui se sont prolongés autour d'un verre.
José Perez nous a signalé préparer ce qui sera, cette fois, un spectacle théâtral.
Nous lui avons déjà déclaré que nous étions preneurs.

Donc, à l'an prochain.

Yvan Nicaise

Personne ne peut vous enlever votre liberté de penser. Vous pouvez être conseillé, éclairé par d'autres, mais ne laissez jamais quelqu'un penser pour vous.

Liberté de penser… penser à être libre…

La Maison de la Laïcité de Morlanwelz
Nouvel endroit pour
les dons de sang dans l'entité

Le Croix-Rouge de Mariemont n'ayant plus la possibilité d'organiser les dons de sang à l'école de l'Allée des Hêtres, le comité nous a sollicités pour qu'ils puissent se dérouler dans nos locaux.
Sans hésiter, nous avons marqué notre accord.
Le service médical de la Croix-Rouge a visité nos locaux et a marqué sa satisfaction de pouvoir disposer de locaux facilement accessibles et spacieux.
Nous mettrons donc gracieusement notre salle du rez-de-chaussée à leur disposition et notre bureau d'accueil se transformera en cabinet médical provisoire.
La première collecte se déroulera le vendredi 21 octobre de 16h30 à 18h30.

Quelques informations utiles données par la Croix-Rouge

Qui peut donner son sang ?

Toute personne de 18 à 70 ans, et en bonne santé, peut donner son sang. Si vous n'avez jamais donné de sang, vous devez avoir entre 18 et 65 ans pour vous rendre la première fois dans l'un de nos centres. Si par contre, vous avez déjà donné du sang, vous pourrez donner jusque 70 ans si votre dernier don remonte à moins de trois ans au moment où vous vous présentez. Avant chaque don, on vérifie que vous êtes en condition pour donner du sang. Le médecin contrôle, entre autres, votre poids (qui doit être supérieur à 50 kilos) ainsi que votre tension artérielle. Vous devez également remplir un questionnaire permettant au médecin de s'assurer de votre bon état de santé.

Quelle est la fréquence des dons ?

Toute personne en bonne santé peut donner du sang quatre fois par an, avec un intervalle de deux mois minimum entre chaque don. Pour les dons de plasma, le délai à respecter est de deux semaines, avec un maximum de quinze litres par an. Pour les dons de plaquettes, il faut un intervalle de 2 semaines, et un maximum de 24 fois par an.

Quelle quantité de sang donne-t-on ?
La quantité varie en fonction du donneur, sans jamais dépasser 480 millilitres. Le sang est récolté dans une poche contenant un liquide anticoagulant et de conservation. Les poches utilisées, en plastique, sont du matériel à usage unique (y compris l'aiguille), utilisé donc une seule fois et détruit après le don par incinération. Tout risque de contamination est donc exclu d'office.

Puis-je être infecté en donnant du sang ?

NON. Le matériel employé pour prélever le sang est à usage unique et n'est JAMAIS réutilisé. Il est détruit par incinération. Il en va de même pour le matériel utilisé pour la plasmaphérèse ou la cytaphérèse (kits à usage unique).

Puis-je être infecté en recevant du sang ?
Le risque est inférieur à 1 pour 6.000.000. Cette sécurité est le résultat d'une réelle évolution dans le domaine de la transfusion. Quand y a-t-il un risque de contamination ? Lorsque la personne qui fait un don de sang est infectée et souffre de virus non-détectables par les techniques utilisées. Le site Transfusion.be propose une liste de cas où il vaut mieux éviter de donner votre sang ou qu'une période d'attente doit être observée.

Yvan Nicaise

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.
Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.
Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.
Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.
La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Lundis 7 et 28 novembre : atelier d'aquarelle

Notre atelier d'aquarelle s'est étoffé de nouveaux participants.
Si cette activité vous intéresse, n'hésitez pas à venir assister à une des séances et, selon les places disponibles, vous pourrez, si vous le souhaitez, rejoindre le groupe.
Le nombre de participants est limité afin que chacun puisse recevoir les conseils lui permettant de se réaliser à travers la peinture.
Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation reste fixée à 6 € par séance, papier et café compris et la petite friandise inattendue.
Prochaines dates : 5 et 19 décembre.

Anne-Marie André

Dans l'agenda de décembre 2016

Dimanche 11 décembre à 12h30
Traditionnel "Repas de fêteS"

Nous fêterons le numéro 150 de notre courrier laïque

Lundi 21 novembre à 12h30
Repas des « Les Lundis du Préau »
suivi d'une animation

"Les Lundis du Préau" 2016 touche à sa fin car le dimanche 11 décembre est organisé, en lieu et place, le traditionnel "Repas de fêteS" dont nous préparons, dès maintenant, le menu.

Ce lundi 21 novembre, grâce à la rénovation de notre cuisine et à son équipement, nous pouvons enfin vous préparer un menu que nombre d'entre vous nous ont déjà demandé.

Menu
Moules- frites
Dessert - Café
14 €

Réservation : jusqu'au mercredi 16 novembre au 064/442326 ou au 0478/392796.
Confirmation par paiement en nos locaux ou par versement au compte n° BE76 0682 1971 1895 de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

Au moment où nous publions notre mensuel, le thème de l'animation n'a pu être défini. Ce sera donc une surprise suivie du goûter-café (3€ le tout).

Le Courrier Laïque
Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise
Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)